

RAPPORT N° 91/3-15
au Conseil Municipal

OBJET**ACTION DU CONTRAT DE VILLE**
ETUDE DIAGNOSTIC DU BASSIN D'EMPLOI NORD

Cette action fait partie des premières collaborations intercommunales entre les Municipalités de Saint-Denis et de Sainte-Marie.

Il s'agit de mener ensemble une étude dans les limites du Bassin d'Emploi Nord. Cette réflexion permettra d'appréhender à la fois globalement sur le territoire et par quartier, les savoir-faire des demandeurs d'emplois, les caractéristiques des salariés et les besoins des entreprises.

Cette étude constituera un outil de mobilisation et d'aide à la décision des partenaires.

Il s'agit d'une approche économique quantitative et comparée :

- les atouts, les handicaps, les tendances ;
- l'interaction des différents partenaires socio-économiques ;
- les grands domaines professionnels représentés dans le Bassin ;
- la comparaison entre les structures des compétences des demandeurs et des salariés (et leur évolution).

Le but est de mobiliser les acteurs du développement local et de les fédérer autour d'un projet reposant sur l'atout principal dont dispose le Bassin (les compétences humaines) et ceci en trois temps :

- 1) bilan général de la situation locale (ressources humaines, potentiel) ;
- 2) recherche de solutions et de réponses adaptées ;
- 3) prise de décisions opérationnelles, à court et moyen termes, pour :
 - * le développement économique,
 - * l'utilisation des compétences,
 - * la gestion prévisionnelle régulière des emplois et ressources du Bassin.

Le coût de cette étude est estimé à 600 000 F, et le plan de ce financement peut être décomposé comme suit :

COMMUNE (Contrat de Ville)	300 000 F
ETAT	300 000 F

DELIBERATION N° 91/3-15
du Conseil Municipal
en séance du samedi 1er juin 1991

OBJET

ACTION DU CONTRAT DE VILLE
ETUDE DIAGNOSTIC DU BASSIN D'EMPLOI NORD

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/3-15 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint, présenté au nom des Commissions Economie, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet d'étude diagnostic du Bassin d'Emploi Nord.

ARTICLE 2

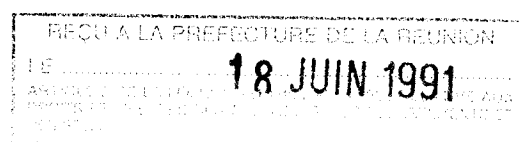
Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec le bureau d'études retenu ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter la subvention de 300 000 F prévue au plan de financement de l'opération auprès de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 14 JUIN 1991

LE MAIRE
GILLET ANNETTE



Les crédits nécessaires sont inscrits au Chapitre 934 - Article 615 du Budget de 1991.

Je vous demande donc :

- de vous prononcer sur l'opportunité de réaliser cette étude,
- de m'autoriser :
 - . à lancer l'appel d'offres ; à passer un marché avec le bureau d'études retenu ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
 - . à solliciter la subvention de 300 000 F prévue au plan de financement auprès de l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

